

Le 29 juin dernier, un détenu d'une trentaine d'années est arrivé au CD de Muret dans le cadre d'une Mesure d'Ordre et de Sécurité (MOS) avant d'être placé au quartier d'isolement. Après des passages à Perpignan, Béziers et Villeneuve-lès-Maguelone, il présente un parcours marqué par de multiples violences envers les personnels. Souffrant de troubles psychiatriques avérés et refusant le suivi du SMPR, il est connu pour ses violences physiques, ses insultes, ses menaces et ses projections d'urine sur les agents.

Le 6 juillet, lors de son retour de promenade, après avoir récupéré un sac-poubelle dans un container à déchets, il s'est violemment jeté sur notre major encadrement qui intervenait pour faire respecter les consignes. Mordu jusqu'au sang, frappé à de multiples reprises et victime d'une violente compression des parties génitales, notre collègue n'a dû son salut qu'à l'intervention rapide des personnels.

Bilan : trois agents blessés, dont notre major encadrement et deux surveillants brigadiers.

Après son placement en prévention au quartier disciplinaire, ce détenu sera finalement transféré le soir même à l'UHSA dans le cadre d'une hospitalisation d'office.

Cette agression pose une véritable question :

le quartier d'isolement de Muret est-il adapté à ce type de profil ?

L'UFAP UNSa Justice ne remet pas en cause les affectations en MOS. Nous savons que chaque établissement doit prendre sa part. En revanche, nous demandons que les détenus orientés en MOS soient choisis avec discernement.

Lorsqu'un détenu cumule troubles psychiatriques avérés, refus de soins, violences répétées contre les personnels et hospitalisation d'office, il est légitime de s'interroger sur l'adéquation de sa prise en charge dans une structure qui n'a ni les moyens ni la vocation de gérer durablement ce type de profil.

Enfin, ce détenu est actuellement libérable en janvier 2027. Mais au regard de la gravité des faits et des poursuites qui devraient suivre, il est fort probable que son incarcération soit prolongée. Les agents de Muret risquent donc de devoir subir encore longtemps les agissements d'un individu dont la dangerosité n'est plus à démontrer.

L'UFAP UNSa Justice adresse tout son soutien au Major encadrement et aux deux surveillants brigadiers blessés et leur souhaite un prompt rétablissement.

**Protéger les personnels, c'est aussi affecter les détenus
dans des structures adaptées à leur profil.**